

Seccession au dernier vivant droit des heritiers

Par CEGERA, le 01/10/2009 à 12:51

Bonjour,

Mon pere est décédé, un acte au dernier vivant existait au cous de leur mariage Nous sommes deux freres, et ma mére.

Pouvez vous m expliquer en termes non juridiques, ce que nous avons droit, et si l un de nous peut renoncer à sa part pour financer les frais de maison de retraite médicalisée de ma mére